

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 110

présenté par
M. Loos et Mme Rosso-Debord

ARTICLE 26

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* À l'avant-dernière phrase du dernier alinéa de l'article L. 332-10, le mot : « dix » est remplacé par le mot : « huit » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.